

MISSIONS DU MEDIATEUR

Respect de la règle

Les médiateurs appellent au respect de la règle. En s'appliquant à faire prendre conscience de ses fondements et de sa nécessité, ils favorisent l'émergence de comportements responsables. Ils n'ont pas de pouvoir de sanction mais ils préviennent les conflits, toutefois les tâches de médiation ne sont pas réservées aux médiateurs.

Il existe en effet une collaboration efficace avec le C.P.E. pour affiner la connaissance et le suivi des élèves. Ils sont présents dans différents lieux de l'établissement (la grille, récréation, etc) dans un esprit d'accueil et de dialogue avec les élèves

Mise en place de projets

En liaison avec les différents acteurs du collège, les médiateurs éducatifs peuvent mettre en place des projets tournés vers l'aide humanitaire, des projets de citoyenneté ou traitant de préoccupations particulières rencontrées par les élèves.

Quelques exemples :

- Club Unicef « Poupées frimousses » (Initiatives SIEL) au collège Paul Eluard de Châtillon
- Court-métrage sur le règlement intérieur au collège Jean Jaurès de Clichy
- Film sur le racket au collège Claude Nicolas Ledoux au Plessis-Robinson
- Course Action contre la faim au collège MoulinJoly à Colombes

Pour une meilleure réussite scolaire

Les médiateurs oeuvrent pour une meilleure réussite scolaire des élèves en lien avec les enseignants et les professeurs principaux. Les médiateurs peuvent aider les jeunes à construire leur projet professionnel : trouver un stage, les inciter à faire les démarches nécessaires à leur orientation, rencontrer le conseiller d'orientation-psychologue.

Ils sont particulièrement présent lors des journées **Top Métier**.

Protection de l'enfance

Au-delà de leur rôle dans la lutte contre les violences en milieu scolaire, les médiateurs éducatifs détectent certaines situations relevant de la protection de l'enfance et constituent un relais institutionnel auprès de l'assistante sociale scolaire ou de la médecine scolaire. Les médiateurs éducatifs participent à l'élaboration de la réponse de l'établissement afin de répondre aux sollicitations des jeunes, leur présence à des réunions médico-sociales s'avère être judicieuse. Ils sont tenus au secret professionnel de par leur mission.

Grâce à une prise en compte des difficultés rencontrées individuellement ou collectivement par les élèves, les médiateurs contribuent à diminuer le nombre des passages à l'acte. En effet, la médiation entre élèves et le cas échéant entre adulte(s) et élève(s) est un outil essentiel des médiateurs éducatifs.

Coordination avec les équipes éducatives

Les médiateurs éducatifs sont présents dans des établissements volontaires, dans le cadre d'un partenariat avec le conseil général, qui prend la forme d'une convention annuelle relative à l'exercice des missions des médiateurs éducatifs. Leur action s'inscrit dans le cadre du projet d'établissement.

Les médiateurs éducatifs sont placés sous l'autorité fonctionnelle du chef d'établissement. Cela constitue un engagement pour le principal à travailler avec le médiateur. Et ce lien privilégié confère une légitimité à celui-ci.

Nommé par le conseil général, le médiateur est placé sous l'autorité hiérarchique du département, le principal du collège exerçant son autorité fonctionnelle. Il conduit donc ses activités sous la responsabilité de ce dernier et intervient à sa demande en liaison avec les équipes et services du collège. Il apprécie les situations rencontrées, cible avec les acteurs concernés ses interventions, et leur fait part de son action. Le médiateur rend compte régulièrement de ses activités au chef d'établissement qui en informe le service des actions éducatives.

Des groupes de suivi et d'échanges de pratiques, animés mensuellement par des psychologues, aident les médiateurs à cerner les questions complexes soulevées sur le terrain sensible de la citoyenneté, l'estime de soi et le respect d'autrui.

LE MEDIATEUR Mr OUCHEN AZIZ